DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	28
Votants	29

OBJET :
17. TERRAIN 33 RUE FERDINAND CAPELLE. ACQUISITION COMMUNALE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 16-04-2021
ID : 059-215904004-20210408-15042021-AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien **donnant procuration à** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame et Monsieur MUSE sont actuellement propriétaires d'un terrain sis 33 rue Ferdinand Capelle.

Une partie de la parcelle est concernée par l'emplacement réservé n°1 – extension du cimetière, inscrit au PLU.

Afin de réaliser cette extension nécessaire du cimetière n°3, la commune souhaite donc acquérir une partie de la parcelle section D 1727 partie concernée par cet emplacement réservé, pour une superficie d'environ 2 800 m².

Après proposition auprès de Madame et Monsieur MUSE, un accord a été trouvé pour l'acquisition de ce terrain au prix de 25 €/m². Le montant exact sera à déterminer selon la superficie exacte de la parcelle à décorporer.

L'assemblée décide d'autoriser **à l'unanimité** :

- l'acquisition de la parcelle au prix de 25 €/m² auprès de M. et Mme MUSE, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune ;
- l'imputation des dépenses au budget communal ;
- le classement dans le domaine public communal de cette parcelle ;
- l'autorisation par le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

MAIRIE DE MERVILLE 59660

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
  informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.